

*Présence d'André Malraux sur la Toile*, article 182, juin 2016

Revue littéraire et électronique de <www.malraux.org> / ISSN 2297-699X

Texte repris de *Présence d'André Malraux*, hors-série n° 1, 2004 :  
«Malraux et l'Inventaire général».<sup>1</sup>

---

**Alexandra Kowalski**

## **L'Inventaire Malraux : une conquête administrative et culturelle**

*Alexandra Kowalski, doctorante à la New York University et à l'EHESS, en s'appuyant sur les sources précieuses que sont les archives administratives et les témoignages oraux des membres fondateurs de l'Inventaire général, montre à quel point celui-ci mérite le nom d' «Inventaire Malraux». Non seulement parce que, bien loin d'être un simple bricolage administratif, la mise en place de l'Inventaire général relève d'un montage institutionnel ingénieux qui assure l'omniprésence, à tous les niveaux de l'organigramme, de la personne et de la pensée du ministre des Affaires culturelles. Mais aussi parce que, en offrant le visage d'une opération concertée d'appropriation culturelle et symbolique, il apparaît comme un élément important du jeune ministère relevant d'une logique d'ensemble cohérente, dont les principes sont à rechercher dans la pensée de l'art et de l'action politique malrucienne.*

La problématique de cette journée pourrait se formuler ainsi : dans quelle mesure l'Inventaire Général est-il un «Inventaire Malraux ? La question semble à peine se poser,

---

<sup>1</sup> Le premier hors-série de *Présence d'André Malraux* publié par le professeur Henri Godard rassemble les actes de la journée d'études consacrée à «Malraux et l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France» tenue à la Bibliothèque nationale le 23 mai 2003. NDLR.

tant la notion d' «Inventaire Malraux» nous est aujourd'hui devenue familière, tenant lieu de réponse a priori. Le statut de l'Inventaire dans le projet intellectuel et institutionnel malrucien reste pourtant assez problématique – il l'est certainement plus que celui des Maisons de la Culture, qui sont à la création artistique ce qu'est l'Inventaire au patrimoine: une innovation institutionnelle audacieuse et symboliquement significative du Ministère Malraux, marquant une rupture forte avec les politiques culturelles de l'ère précédente. D'une part, en effet, la paternité du projet d'Inventaire, contrairement à celle des Maisons de la Culture, ne revient pas directement à Malraux mais à des universitaires, André Chastel et Louis Grodecki, tous deux historiens de l'art, qui le lui ont soumis et qu'il a accepté<sup>2</sup>. D'autre part Malraux semble s'être beaucoup moins investi dans la mise en place institutionnelle de l'Inventaire que dans celle des Maisons de la Culture. En témoigne le peu de textes originaux dont on dispose. Si l'on a bien quelques préfaces de publications et quelques brèves envolées annonçant cette création devant le Parlement<sup>3</sup>, on peut regretter en particulier de manquer de la version complète du discours qui inaugure le lancement de la première Commission nationale de l'Inventaire, dont seuls de petits morceaux reconstitués figurent sur toutes les brochures d'information publiées depuis celle de 1964<sup>4</sup>. C'est que Malraux n'était pas attendu ce jour-là. En l'absence de sténodactylographie, le Secrétaire Général s'est lui-même chargé de prendre en notes, à la volée, les paroles du Ministre<sup>5</sup>. Rien d'équivalent donc aux grands textes écrits pour les ouvertures de Maisons de la Culture et recueillis avec soin par les lieutenants et amis de l'intellectuel.

Comme en témoigne cette rencontre en tout cas, la problématique de l'«Inventaire Malraux» n'est pas épuisée. Plusieurs approches sont proposées ici. MM. Melot et Zarader établissent le lien entre l'homme et l'institution dans sa dimension théorique et conceptuelle, en analysant la place de l'Inventaire dans la philosophie de l'art de Malraux.

---

<sup>2</sup> Se reporter au récit fait par André Chastel de cette rencontre dans «L'Invention de l'Inventaire», *Les Affaires Culturelles au temps d'André Malraux* (ouvrage édité par Augustin Girard et Geneviève Gentil, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, La Documentation Française, 1996).

<sup>3</sup> André Malraux, *La Grande Pitié des Monuments de France : Débats Parlementaires. 1960-1968*. (Textes réunis et commentés par Michel Lantelme), Presses Universitaires du Septentrion, 1998.

<sup>4</sup> Le texte en est d'ailleurs légèrement modifié d'une publication à l'autre, en particulier de la «brochure sable» à la plaquette noire des années 1990.

<sup>5</sup> Entretien avec Roger Delarozière, 12/10/2001.

Madame Balsamo propose une réflexion de type culturaliste sur la perception et la mémoire de Malraux à l'Inventaire. M. Laurent s'attache à son inscription institutionnelle dans les politiques patrimoniales du Ministère. Je vais pour ma part tenter d'apporter un complément à cette approche institutionnelle en présentant et en analysant un point de vue particulier sur la création de l'Inventaire : celui de l'administration du Ministère Malraux, c'est-à-dire plus particulièrement de son Cabinet et de sa Direction de l'Administration Générale.

Le rapport liant Malraux à l'Inventaire dépasse à bien des égards la simple conjonction historique entre un personnage et une institution, comme aussi la dimension purement symbolique ou philosophique de leur association. Malraux, qui entretenait pourtant une relation très distante au quotidien de la pratique administrative<sup>6</sup>, s'est par exemple directement mêlé des questions concernant les publications qui devaient définir l'Inventaire Général pour deux décennies aux yeux du public – les inventaires dits «topographiques», dont il a choisi l'éditeur, le format classique et la couleur de couverture, un noir solennel, peut-être funèbre, sans doute universel, couleur d'un musée sans murs et sans frontières sinon celles de la nation, dans le même temps symbole de la mort des civilisations et d'une conquête de la mort par l'art.

Le parti-pris adopté ici consiste à recentrer l'histoire de la naissance de l'Inventaire sur le récit que permettent d'en faire les acteurs du Ministère à travers documents d'archives et témoignages oraux, et de retrouver ainsi la trace de Malraux dans cet Inventaire des premières années.

Retrouver les sources administratives, étatiques et «bureaucratiques»<sup>7</sup> de la création de l'«Inventaire Malraux» peut paraître paradoxal : quand on évoque l'action de Malraux à l'Inventaire, c'est à l'esprit d'aventure plutôt qu'à l'esprit d'organisation que l'on songe, c'est du philosophe d'art et de l'explorateur plutôt que du ministre que l'on se réclame.

---

<sup>6</sup> Je remercie chaleureusement M. Augustin Girard d'avoir attiré mon attention sur ce fait, et plus généralement de sa lecture critique dont la rédaction de cette intervention a bénéficié.

<sup>7</sup> La «bureaucratie» à laquelle il est fait référence tout au long de cette intervention est évidemment la forme d'organisation «rationnelle-légale» qui définit l'Etat-Nation moderne selon Max Weber et qu'étudient les sciences sociales, non le label péjoratif donné par le sens commun et certaines idéologies néo-libérales à une administration qu'ils jugent peu efficace.

Mais si paradoxe il y a, celui-ci ne fait que reposer, à l'échelle de l'Inventaire, le problème historique que représente le personnage de Malraux comme écrivain et intellectuel devenu ministre d'Etat. Jean-Pierre Zarader a élégamment montré dans quelques pages d'un essai intitulé «L'Imaginaire dans la pensée malrucienne de l'art»<sup>8</sup>, que l'organisation, c'est -à-dire à ce titre l'Etat comme le musée, participent pour Malraux de la sphère de l'universel. Il n'y a pas de contradiction entre le musée imaginaire et le musée réel, entre l'«esprit» malrucien et l'institution étatique, mais une dialectique historique qui incarne l'abstraction dans l'institution. De même, il n'y a ni contradiction ni ironie dans l'idée d'un Inventaire Malraux comme service de l'Etat – comme service public et administratif. J'aimerais montrer à travers la mise en place administrative de l'Inventaire à quel point la présence de Malraux, directement parfois, souvent par l'intermédiaire des hommes qui ont fait son Ministère, a compté dans le dessin initial de l'entreprise, jusque dans ses aspects les plus matériels. L'«aventure de l'esprit» devait pour exister s'incarner dans l'archive.

L'essentiel de cette intervention concerne le travail de mise en place de la Commission Nationale du point de vue du Ministère<sup>9</sup>. Le retour aux archives proposé ici est utilement orienté par le témoignage inédit de celui qui a été la cheville ouvrière du Cabinet et de la Direction de l'Administration Générale sur les questions de l'Inventaire :

---

<sup>8</sup> *Malraux ou la pensée de l'art. Une approche philosophique*, Editions Vinci, Paris, 1996.

<sup>9</sup> Celle-ci a en partie été étudiée dans un article pionnier d'Isabelle Balsamo, «André Chastel et l'aventure de l'Inventaire», *Malraux Ministre : les Affaires Culturelles au temps d'André Malraux*, (ouvrage édité par Augustin Girard et Geneviève Gentil, La Documentation Française, 1996). Voir aussi du même auteur : «Les enjeux politiques de la création de l'Inventaire Général» (*Pour une histoire des Politiques du Patrimoine*, Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge éd., La Documentation Française, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, 2003). Une autre contribution concernant l'Inventaire des dix premières années a été publiée par Aline Magnien («Comment s'est développé l'Inventaire Général des Monuments et Richesses Artistiques de la France», *La Revue Administrative* n° 303 (mai-juin 1998), p. 426-434 et n° 304 (juillet-août 1998), p. 543-550. Ces articles, comme dans une certaine mesure le chapitre du récent ouvrage de Xavier Laurent portant sur l'Inventaire (*Grandeur et Misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel*, La Documentation Française, 2003) partent d'une conception fonctionnaliste, ou organiciste, de l'Inventaire dont je souhaite me démarquer pour les besoins de cette intervention. Cette approche ne met pas en question l'unité d'une entreprise qu'elle place sous le signe de paternités distinctes mais complémentaires, dont celles d'André Chastel et d'André Malraux. Ce parti pris (qui est un des points de vue possibles) conduit à éluder la dimension agonistique du processus de mise en place qui en est la réalité institutionnelle et historique. Il tend d'autre part à réduire l'action de l'administration à une série de mesures d'ordre pratique et instrumental, et à ce titre secondaire par rapport au dessein intellectuel et symbolique que représente l'Inventaire. Le rôle de Malraux lui-même tend par-là à être réduit à celui d'éponyme, un rôle abstrait et symbolique qui ne rend pas pleinement compte de son action réelle, directe ou indirecte.

Roger Delarozière reçoit par décret le titre de Secrétaire Général en 1964, un titre qui reflète peut-être mal aujourd'hui la véritable fonction que l'administration Malraux avait en tête en créant un tel poste, celle d'un chef de service équivalente à celle du Sous-Directeur actuel. C'est lui qui a assuré la coordination du montage juridique de l'Inventaire entre 1962 et 1964, son montage administratif, ainsi que sa mise en place territoriale à partir de 1963; il fut aussi chargé du recrutement du personnel scientifique pour toute la période de 1962 à 1971<sup>10</sup>.

La mise en place de l'Inventaire par le Ministère se présente dans les documents administratifs, les notes de service et les témoignages, comme une opération vigoureuse d'appropriation institutionnelle et symbolique<sup>11</sup>. C'est en tout cas la lecture que j'en propose ici. Si le projet est au départ celui d'historiens d'art – universitaires, mais aussi conservateurs et architectes du service des Monuments historiques – on peut dire qu'il devient rapidement un «Inventaire Malraux» à travers l'action concertée et minutieuse du Cabinet du ministre et de sa Direction de l'Administration Générale. Si le rapport «Inventaire Monumental» d'André Chastel et Louis Grodecki va jusqu'à poser la structure territoriale qui sera celle de l'Inventaire, structure à trois niveaux gigognes (Départemental, Régional, National) inspirée des inventaires du XIX<sup>e</sup> siècle, il est revenu au Ministère de rendre cet organigramme juridiquement viable pour son administration, et de faire de l'Inventaire un service public au sens fort du terme. Par service public il faut entendre un service de l'Etat et pour la nation, plutôt qu'un service de «recherche» dans le sens universitaire du terme; mais aussi, peut-être contradictoirement, un service du

---

<sup>10</sup> Deux sources ont été particulièrement mobilisées : l'intervention publique de Roger Delarozière lors d'une rencontre organisée à Poitiers en 1994 par M. Yves-Jean Riou, alors Conservateur Régional de Poitou-Charentes, pour célébrer le trentième anniversaire de l'Inventaire {enregistrement conservé au Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, référencé ci-après par l'abréviation R. Delarozière, Poitiers, 1994}; et l'entretien que M. Delarozière a bien voulu m'accorder en octobre 2001 dans le cadre de mon travail de thèse doctorale en cours (*The Nation's Cultural Capital and its Fragments : The case of France's General Inventory of Cultural Property, 1964-2001*; New York University/EHESS ). Je remercie Monsieur Delarozière de l'accueil généreux qu'il a fait à des questions qui ne concernaient qu'une petite partie d'une longue et riche carrière dans l'administration.

<sup>11</sup> L'idée d'opération de «commando» ressort avec force (et ironie) de certains témoignages, comme celui du Directeur de l'Architecture de 1964 Max Querrien (*Malraux l'Antiministre fondateur*, Editions du Linteau, 2001), décrivant l'attitude offensive adoptée par l'entourage d'André Malraux dans la défense de «prés-carrés» ministériels, et par André Malraux lui-même quand il s'agissait d'introduire une innovation mettant en question les «prés-carrés» de l'ex-administration des Beaux-Arts.

Ministère et de sa nouvelle politique culturelle, en rupture avec l'institution et les politiques de protection patrimoniales traditionnelles.

La mise en place de l'Inventaire fut autre chose que la simple mise en forme administrative d'un projet aux objectifs clairs et consensuels. L'Inventaire Général n'est à aucun moment de son histoire une donnée a priori ou en droit. Il doit plutôt être considéré comme un objet changeant, une ressource symbolique et matérielle qui a été, dès les origines, l'objet de luttes et de contestations fortes sur le sens d'un recensement, son usage, ses fins, ses catégories. L'Etat et l'Université, le Ministère de la Culture et l'histoire de l'art comme discipline, le savant et le politique, Malraux et la «culture légitime», sont autant d'incarnations d'une collaboration ambiguë dans laquelle se joue, depuis le début des années 1960, le «jeu sérieux» de ces définitions<sup>12</sup>. Comme le montre la genèse administrative de l'Inventaire, cette ambiguïté est constitutive du projet, à la fois oeuvre de connaissance, on l'a beaucoup répété, mais aussi registre administratif (bien que sans conséquence légale), une dimension moins connue et même souvent niée à travers l'accent placé sur la précédente. Loin de trouver son origine dans la création de la Direction du Patrimoine en 1978 comme on le dit parfois, laquelle aurait perverti un projet initial entièrement acquis à la «recherche pure», la dimension bureaucratique (encore une fois, dans le sens weberien de rationalisation des pratiques par recours à l'expertise et à la programmation), la dimension gouvernementale (plutôt qu'universitaire), et la dimension profondément politique (c'est-à-dire nationale et citoyenne) de l'Inventaire font partie intégrante du projet d'origine. André Chastel lui-même le concevait en partie ainsi, pour ce qui est de la dimension politique et citoyenne en tout cas. L'action de l'administration Malraux devait infléchir un peu plus encore le projet vers l'archive, avec un succès tout relatif on le verra.

Je propose dans un premier temps de reconstruire et d'analyser la séquence d'événements et de décisions qui, entre octobre 1962 et avril 1964, a mené à la formulation d'un décret de loi puis à la constitution d'une Commission nationale, qu'il pourra sembler approprié de requalifier ici de «Commission Malraux». Car c'est bien sûr

---

<sup>12</sup> La notion de «jeux sérieux» est empruntée à Sherry Ortner («Introduction», S.B. Ortner, ed., *The Fate of «Culture»* : Clifford Geertz and Beyond, University of California Press, 1999).

la personne et la pensée de Malraux qui se profilent derrière cette Commission. Mais c'est aussi toute une vision de son Ministère tel que l'ont conçu les hommes qu'il a choisis pour le seconder.

Dans un second temps et au-delà des enjeux administratifs, je reviendrai sur les enjeux symboliques et politiques de l'Inventaire. Le point de vue administratif offre là encore des éléments nouveaux, oubliés ou ignorés. Il met en évidence en particulier la préfiguration, dès 1962, du tournant informatique des années 1980, à travers le projet, central aux yeux de l'administration, de constitution d'une «banque de données». La quantification et la codification des données collectées par l'Inventaire et l'automatisation de leur exploitation étaient au cœur du projet de l'administration Malraux. L'Inventaire était pour elle avant tout un registre, mais un registre sans comparaison avec les «casiers archéologiques» artisanaux qui l'avaient précédé : il devait être un formidable outil doté de technologies performantes, assez universel pour servir à terme des finalités aussi diverses que la recherche universitaire, le développement du tourisme, l'urbanisme, la promotion d'une conscience patrimoniale chez le simple citoyen et, bien entendu, la protection des monuments et des objets. C'est à partir de ce projet ambitieux de banque de données qu'il faut reconsidérer la place de l'Inventaire dans le projet du Ministère des Affaires Culturelles. L'ambition d'origine est restée largement virtuelle en définitive, ce qui s'explique par des conflits institutionnels qu'on ne peut aborder ici, mais aussi, finalement, par le manque de soutien effectif du Ministre lui-même, plus intéressé par l'idée du grand livre noir que par celle de la «production mécanique» d'informations. Néanmoins, chemin faisant, le recensement aura acquis une place dans la philosophie de l'art malrucienne à travers la notion d'«aventure de l'esprit», sur laquelle je propose de revenir pour finir, à partir de la perspective administrative offerte ici.

### **Mise en place juridique et administrative de la Commission Nationale**

Si l'on suit Roger Delarozière, il faut faire remonter la naissance administrative de l'Inventaire au lendemain de la loi du 4 août 1962, date inaugurale de la politique Malraux du patrimoine à plus d'un titre, puisqu'elle est aussi celle de la naissance des «secteurs

sauvegardés» par la «Loi Malraux». Le premier problème qui se pose d'un point de vue historique est ainsi celui du délai long qui a séparé cette loi d'approbation du IV<sup>e</sup> plan et le décret du 4 mars 1964 qui institue la Commission Nationale de l'Inventaire. Ce délai de dix-neuf mois s'explique de la façon suivante selon l'administrateur : «*Malraux, qui était un homme extrêmement pragmatique, ne tenait pas à créer une sorte d'aréopage qui, sans directive de départ, risquait de perdre beaucoup de temps à des discussions préalables, de dérapier ou de se disperser. Il tenait donc à ce qu'au moment même de son installation, la Commission Nationale dispose de l'essentiel d'un corps de doctrine et ait à ses côtés un échelon administratif déjà rôdé ayant sa méthode et disposant de ses premiers crédits*». <sup>13</sup> Sans qu'il soit nécessaire de se prononcer sur la justesse du portrait présenté ici, la volonté affirmée de présenter Malraux comme un personnage «pragmatique» dénote une conscience puissante de l'enjeu de la future Commission Nationale et définit cet enjeu aux yeux de l'administration de 1962 : il s'agit de structurer et d'encadrer la future commission. Face à un organisme qui devait être à l'origine le cœur institutionnel de l'Inventaire, par définition et par vocation un organisme de réflexion, l'impératif de «pragmatisme» s'imposait.

Un an et demi, c'est donc le temps qu'il a fallu au Cabinet pour organiser et composer la Commission Nationale – le temps d'écrire le décret qui allait donner contenu, légitimité et durabilité aux quelques mots par lesquels la loi du 4 août annonçait simplement «la création d'un inventaire général» <sup>14</sup>. Comme souvent au Ministère, on a le sentiment de devoir créer quelque chose à partir de presque rien dans des conditions adverses. Mais comme le montrent les documents, il ne s'agit pas seulement de négocier des crédits avec un ministère des finances réticent. Il faut aussi assurer la souveraineté du Ministère en particulier, de l'Etat en général, sur l'Inventaire.

Cette volonté d'encadrement fait face à la «société civile» d'une part, laquelle serait représentée dans la Commission. Le terme de «société civile» employé par l'administration désigne dans les faits une catégorie sociale de propriétaires de demeures

---

<sup>13</sup> R. Delarozière, Poitiers, 1994.

<sup>14</sup> L'Inventaire Général ne porte souvent pas de majuscules dans les textes officiels des premières années. Cette absence souligne qu'il ne s'agit pas encore d'un service administratif et que l'inventaire est encore défini comme le produit d'une action de recensement, sans lien à une institution définie.

historiques organisés en associations de protection, de loisirs, ou en «sociétés savantes», et qui ont des idées parfois bien précises sur le contenu, les objectifs, et les limites d'un inventaire national qu'ils appellent d'ailleurs de leurs vœux depuis le lendemain de la guerre<sup>15</sup>.

Mais le Ministère doit faire face aussi – et surtout semble-t-il – à l'université, représentée en particulier par la figure d'André Chastel. Pour ce dernier, l'Inventaire est surtout une colonne du vaste édifice institutionnel et professionnel qu'il est en train de contribuer à mettre en place, et au cœur duquel une brillante carrière devait le placer : je me contente ici de renvoyer aux travaux existants, qui donnent une idée du rôle fondamental qu'il a joué à partir de 1955 dans la structuration universitaire d'une discipline d'histoire de l'art en pleine émergence<sup>16</sup>. Les transformations de l'histoire de l'art en font, au début des années 60, un territoire balkanisé, très stratifié entre Paris et province, où les inimitiés intellectuelles et institutionnelles sont parfois très violentes. L'administration Malraux devait faire face à la nécessité de rassembler et de gagner à la cause de l'Inventaire national les professeurs d'histoire et d'archéologie ainsi que les amateurs érudits de la province, afin de pouvoir les inclure dans les Commissions Régionales. Ces Commissions devaient assurer l'accès des futures équipes régionales de l'Inventaire aux ressources patrimoniales sur le terrain, et faciliter leur travail en mettant à leur disposition ressources humaines, archives et travaux existants. Cet impératif de rassemblement imposait à l'administration un exercice d'équilibre délicat que la figure parisienne, dominante et contestée d'André Chastel risquait de compromettre, et excluait en tous cas de faire de l'Inventaire un laboratoire de recherche, comparable par exemple au CRHAM (Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Architecture) que Chastel était en train de créer au CNRS et qui devait voir le jour la même année que l'Inventaire. Il semble que le nom d'André Chastel ait effectivement suscité la méfiance de certains

---

<sup>15</sup> Voir par exemple la mention par André Holleaux d'un courrier de la Marquise de Maillé qui réclame l'institution d'un inventaire des objets d'art (Comité Consultatif Provisoire, Procès-verbal de la réunion du 4/5/63, Archives de France, Centre des Archives Contemporaines, 790477/1).

<sup>16</sup> Voir en particulier François Chamoux, «L'APAHU» et Jacques Thuillier, «André Chastel et la Sorbonne», *Revue de l'Art*, n° 93 (p. 40-41 et 54-59).

collaborateurs de l'Inventaire<sup>17</sup>. Tout, dans le processus de mise en place de 1962-1964, indique par ailleurs qu'André Chastel, et à travers lui le champ universitaire de l'histoire et de l'histoire de l'art parisiennes, représentaient bien plutôt une alternative intellectuelle, organisationnelle et sociale qu'une collaboration sur laquelle l'administration Malraux souhaitait ou pouvait compter.

La première réunion de la Commission Nationale marque la naissance officielle de l'Inventaire. Mais elle n'est que la dernière étape d'un processus d'élaboration administrative et juridique qui donne au Ministère les moyens d'encadrer la réalisation de l'Inventaire sur le long terme, et d'en faire un service doté de matériel et de personnel permanent.

La première étape de ce processus a été la création d'un Comité Consultatif Provisoire. Elle est soigneusement opérée par un collectif constitué de l'entourage immédiat de Malraux au Ministère, dont on suit les échanges à travers notes et lettres à partir d'octobre 1962<sup>18</sup>. On y retrouve son Directeur de l'Administration Générale Jean Autin, un passionné d'architecture qui s'intéresse personnellement au projet d'Inventaire; son Directeur de Cabinet André Holleaux, que l'on voit suivre tout le processus de structuration, notamment le choix des collaborateurs et des membres de la Commission; Albert Beuret, compagnon de Résistance de Malraux et conseiller technique du Cabinet, et Claude Robin, conseiller technique également. A ce groupe il faut ajouter Gaëtan Picon, Directeur Général des Arts et Lettres, compagnon intellectuel et politique de Malraux depuis 1935 et co-concepteur des Maisons de la Culture<sup>19</sup>. Picon fait notamment entendre sa voix sur la composition de la Commission Nationale et est à l'origine de certains choix fondamentaux pour le jeune Inventaire, comme on le verra<sup>20</sup>. La création

---

<sup>17</sup> Voir par exemple l'entretien donné par l'Abbé Jacques Choux aux Archives Orales du Ministère de la Culture et conservé au Comité d'Histoire du Ministère de la Culture.

<sup>18</sup> AF/CAC, 790477/1,2, 10, 6! et 910239/13.

<sup>19</sup> Voir le témoignage de Geneviève Picon, *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, op. cit.*, p. 52-54.

<sup>20</sup> Le rôle central de Gaëtan Picon dans ce processus de structuration doit être souligné. Il devient vite l'un des interlocuteurs principaux choisis par le Ministère des finances sur les questions concernant le futur décret «en raison de la part très active qu'il a prise à l'élaboration du premier projet de décret et à la mise en place du comité Consultatif Provisoire de l'Inventaire» (Lettre du 15/10/63 au Cabinet, AF/CAC19790477/1).

du Comité Consultatif est effective le 24 janvier 1963, date de l'arrêté ministériel qui en fait la première incarnation juridique de la Commission Nationale. Sa vocation, selon l'arrêté, est «*d'étudier les problèmes administratifs et scientifiques posés par l'établissement d'un inventaire général et d'organiser la Commission Nationale qui aura pour tâche d'effectuer cet inventaire*». Il se présente comme une émanation et un élargissement prudent de l'équipe ministérielle de l'automne précédent, au sein duquel celle-ci garde néanmoins la haute main sur les débats. Il exclut encore explicitement la société civile afin d'éviter la dispersion<sup>21</sup>. Le Comité est composé pour l'essentiel de représentants du Ministère (au directeur de Cabinet et au Directeur de l'Administration Générale s'ajoutent le Directeur de l'Architecture, celui des Archives et celui des Musées). Sont aussi représentés l'Education nationale (à travers le Directeur des Bibliothèques de France) l'Université (la Sorbonne par Chastel; l'Institut d'Histoire de l'Art de Strasbourg par Grodecki; la Faculté Lettres de Caen par Boüard<sup>22</sup>), l'archéologie (à travers le directeur du Comité technique de la Recherche archéologique P.M. Duval), et le Musée du Louvre (à travers le conservateur des objets d'art Verlet). Recommandé par Jean Autin, Roger Delarozière est alors chargé de coordonner les travaux du Comité. Comme Jean Autin avant lui et comme Emile Biasini avant Autin, Roger Delarozière est un ancien de l'ENFOM, l'Ecole Nationale de la France d'Outre Mer. Parmi de nombreux «colo» ayant choisi la réintégration, il arrive du Cameroun en 1962 avec son poste budgétaire – un aspect financier qui a certainement son importance dans le contexte financier problématique que rencontre le jeune ministère. Dans le cas de l'Inventaire, on peut supposer que ce fait a contribué à résoudre le problème posé par la création du poste de Secrétaire Général dont l'administration Malraux envisage très tôt de doter la Commission Nationale.

---

<sup>21</sup> Malgré la demande de Jean Autin (note «Pour Monsieur le Directeur de Cabinet» non datée mais précédant la formation du Comité Consultatif, AF/CAC, 1979047711).

<sup>22</sup> La présence du doyen de Boüard est significative d'une volonté du Ministère de ménager les susceptibilités provinciales dans un monde universitaire divisé dans lequel André Chastel représente le changement. Il s'est en effet illustré par une résistance active à la modernisation de l'enseignement de l'histoire de l'art, «refusant de laisser relever la vieille et illustre chaire de Louis Hauteceœur». (J. Thuillers, *op. cit.*, p. 57).

Les notes qui s'échangent au sein de l'équipe ministérielle offrent une perspective assez inattendue sur la Commission qu'elle est en train de créer. Plutôt que le cœur de l'entreprise, elle est en effet pensée comme un organisme dont il s'agit avant tout d'assurer l'intégration au Ministère aux fins d'une action de politique culturelle. L'objectif est bien sûr d'assurer la pérennité de l'«entreprise». Mais sa stabilité passe aussi par une dépendance administrative qui s'organise alors méthodiquement. Celle-ci est assurée par son organisation interne à travers le choix de membres de droit et d'experts, mais surtout par un montage institutionnel habile qui assure la présence du Ministère de la Culture à tous les niveaux de décision, y compris scientifique, à travers un secrétariat chargé du recrutement du personnel permanent et de la coordination des travaux. Ce montage, que l'on voit s'échafauder pièce par pièce au gré des questions pratiques qui émergent, enserre progressivement la Commission dans le gant de fer de l'administration, et, j'essaierai de le montrer, il est parfois bien loin de l'idée d'un «bricolage administratif» que l'on dit parfois avoir été l'œuvre des administrateurs du ministère Malraux.

On souhaite en effet, à l'automne 1962, que la Commission soit un «*organisme fort*»<sup>23</sup>. La notion serait trompeuse si l'on ne précisait que par «*organisme fort*» on entend «[dont la] composition garantira le leadership du *Ministère des Affaires Culturelles*»<sup>24</sup>. Les objectifs sont clairs. Comme si cette infiltration ne suffisait pas, on juge encore bon de placer la Commission sous «tutelle administrative formelle»<sup>25</sup>. Cette tutelle, ce sera la fonction que remplira le Secrétariat Général, dont le principe est conçu à ce moment, et que les agents du ministère se montrent déterminés à imposer aux institutions réticentes<sup>26</sup>.

Le système des Commissions, nationale et régionales, est adopté pour «la souplesse» qu'il offre. Il ne s'agit pas pour l'administration de flexibilité intellectuelle,

---

<sup>23</sup> Voir notes du 5/12/62 de Roger Delarozière à Claude Robin (CAC 1979047711) et note d'André Holleaux à Roger Delarozière du 4/9/63 «relative au projet de décret portant institution de la Commission Nationale» faisant référence à la précédente (AF/CAC 1970477/1).

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> La résistance vient essentiellement à ce stade du ministère des finances, qui participe activement à l'écriture du décret, veillant à une implication financière minimale du gouvernement d'une part, et à assurer la pleine souveraineté de l'Etat sur l'entreprise d'autre part (voir ci-dessous note 27). Une réaction inquiète de Holleaux aux réticences concernant la création du poste de Secrétaire témoigne de l'importance de ce poste pour l'équipe ministérielle (annotation portées en en-tête de la lettre du Ministère des Finances et des Affaires Economiques du 15/10/63, AF/CAC 1970477/1).

mais plutôt d'une souplesse dans l'action aux premiers stades de la mise en place d'un service de l'Etat. La Commission Nationale est considérée comme un outil à la disposition du Secrétariat : c'est le vivier dans lequel celui-ci espère notamment trouver des experts compétents dans des domaines très divers, qui produiront les livrets techniques et scientifiques permettant d'homogénéiser le travail de recensement sur le terrain<sup>27</sup>. La Commission est instrumentalisée à un autre égard : comme une ressource symbolique «susceptible de cautionner l'opération»<sup>28</sup> grâce aux noms prestigieux que l'on y fera figurer<sup>29</sup>. On le voit, le point de vue et l'action de l'administration inverse comme dans un miroir l'image publique (et publicitaire) d'un Inventaire Général où la Commission est présentée comme le cœur de l'édifice et où la structure administrative est réduite à un rôle instrumental.

On peut désormais retourner avec une perspective nouvelle vers un document connu dont le sens demande à être réinterprété et qui marque le dernier stade du processus de création : le décret de fondation de l'Inventaire. La Commission Nationale n'y a plus pour tâche «d'effectuer l'inventaire» comme l'arrêté du Comité Consultatif le disait encore début 1963, ce qui représente désormais pour le Ministère des Affaires Culturelles, comme pour le gouvernement dans son ensemble, une «exorbitante délégation de pouvoir»<sup>30</sup>. L'article 1 du décret de 1964 lui assigne désormais seulement «de préparer l'établissement de l'Inventaire Général». En un sens l'idée était conforme à la vocation de toute commission en tant qu'organe consultatif et provisoire. Elle est néanmoins délibérément inscrite dans ce texte, indiquant une volonté affirmée de clarification sur la

---

<sup>27</sup> La «généralité» de l'Inventaire que l'administration prenait très au sérieux requérait la contribution de nombreuses spécialités, dont la plupart disparaîtront sinon en principe au moins dans les faits après le tournant architectural pris par l'Inventaire Chastel-Montclos de 1971. Sont inclus dans le recensement initial: les sites, l'archéologie pré- et proto-historique, l'architecture (publique, privée, religieuse, militaire, sans limite de dates), la sculpture, la peinture et les arts graphiques (dessin, estampes, cartes et plans, arts du livre), mobilier, tissus, costumes, papiers peints, outils, matériel scientifique et technique, objets du culte et de la vie sociale (dont véhicules de transport, instruments de musique, monnaies etc.).

<sup>28</sup> R. Delarozière, Poitiers, 1994.

<sup>29</sup> R. Delarozière, Poitiers, 1994. Le sentiment d'instrumentaliser l'autre est ainsi présent de part et d'autre de la division administration/université. Voir les suggestions d'I. Balsamo sur le point de vue universitaire («Les enjeux politiques», *op cit.*, note 3).

<sup>30</sup> Le Ministère des finances s'oppose à cette formulation aussi bien que l'équipe du ministère. Voir lettre du 15/10/63 du Ministre des Finances au Ministre de la Culture, annotée et commentée par Roger Delarozière à l'intention d'A. Holleaux (AF/CAC 19790477/1)

fonction qu'on assigne à la Commission à ce dernier stade. La Commission Nationale de l'Inventaire peut désormais être considérée légalement comme un organisme caduque, dont le mandat ne s'étendrait pas au-delà de la mise au point des livrets techniques et scientifiques<sup>31</sup>. Ce qui continuerait en revanche, ce serait le service, c'est-à-dire le Secrétariat Général et les agents dont il coordonnerait le travail, Secrétariat dont le décret de 1964 annonce discrètement la création dans l'ombre de la Commission. Service en dehors duquel il n'y a pas de salut pour un Inventaire national d'ailleurs, puisque l'on fait une confiance toute limitée à l'efficacité et à l'engagement réel des recenseurs bénévoles issus de la société civile<sup>32</sup>.

### **La première Commission Nationale de l'Inventaire**

Terme et fruit de ce processus de mise sous tutelle, la Commission qui se réunit le 14 avril 1964, n'est pas seulement «nationale», elle est aussi à bien des égards une sorte de «Commission Malraux», La «levée en masse» de la légende dorée d'un Inventaire qui se rêve républicain a été surtout une levée en masse de l'appareil d'Etat. Quarante-cinq pour cent de ses membres représentent un ministère ou un service public<sup>33</sup>. Cette présence de l'Etat dans un organisme à vocation scientifique n'est pas seulement une démonstration de force, elle reflète aussi une mobilisation systématique de tous les organismes susceptibles d'apporter un concours matériel (et gracieux) à l'entreprise. Seule la présence du Commissaire au Plan d'équipement s'avère une inclusion sans retombée pratique directe pour la réalisation de l'inventaire<sup>34</sup>. Le Ministère de l'Intérieur est inclus en vue des rapports qui s'établiraient bientôt avec les régions en cours de création, et parce que l'Inventaire devait être l'une des premières opérations régionalisées du Ministère. Le

---

<sup>31</sup> Entretien avec R. Delarozière, 12/10/2001.

<sup>32</sup> Ce raisonnement est commun à tous les agents de l'Inventaire interrogés dans le cadre de mon travail de thèse. Il est aussi confirmé dans les faits à peu près partout où s'installent les Commission Régionales. La Lorraine est une exception confirmant une règle qui mériterait discussion, puisque c'est la seule région où des acteurs locaux organisés collectivement ont précédé l'Etat dans la conception et la mise en place (dès les années 1920) d'un inventaire systématique du patrimoine monumental régional.

<sup>33</sup> Une note non datée du Secrétariat «à M. le Directeur de l'Administration Générale» demandait même une «majorité ministère d'Etat» (AF/CAC 1970477/2).

<sup>34</sup> Entretien avec R. Delarozière, 12/10/2001.

Ministère du Tourisme, les Archives de France l'Education nationale faciliteraient à divers niveaux les contacts locaux. Le service des Armées permettrait d'obtenir des prises de vues aériennes gratuites<sup>35</sup>, et assurerait l'accès aux archives du Génie. Le ministère de la Guerre permettrait la réalisation des premières campagnes de photographies par la gendarmerie, notamment dans les églises; le CNRS promettait son appui financier, à la fois directement puisque le Cabinet s'était mis en contact avec son directeur dès mars 1963, et par l'intermédiaire d'André Chastel qui venait d'y créer le Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Architecture Moderne.

Non seulement la sur-représentation de membres de droit issus de services de l'Etat n'est pas purement symbolique, mais elle cache souvent des choix caractérisés ou des liens personnels sous-tendus par des réseaux sociaux. L'un de ces réseaux est évidemment celui de la France d'Outre Mer, si présent dans l'histoire du Ministère Malraux<sup>36</sup>. Le ministre de la Guerre Pierre Messmer, par exemple, avait été gouverneur au Cameroun alors que Roger Delarozière y était Commandant de cercle. A travers ce lien, ce dernier avait notamment en tête de promouvoir l'histoire militaire à l'Inventaire<sup>37</sup>. Bien qu'il n'y ait pas là de causalité déterminante, on peut aussi mentionner que l'inclusion du service des armées, en charge de l' Archéonaute qui servait aux opérations de fouilles sous-marines, permettrait d'assurer un lien et des réciprocity futures avec le service des Fouilles, dont le Directeur était également un ancien de l'ENFOM<sup>38</sup>. Le soutien logistique d'autres institutions, comme le Centre de la Cinématographie, le soutien institutionnel de certains acteurs, comme certains préfets de départements, participent aussi de cette mobilisation informelle qui dépasse largement le cadre parisien de la Commission Nationale.

D'autres liens et d'autres choix portent plus directement la marque de Malraux. Il faut mentionner en particulier le Directeur des Archives de France, André Chamson,

---

<sup>35</sup> Elles ont en effet pu avoir lieu en Bretagne et en Poitou-Charentes, grâce à l'Ecole de l'air de Rochefort.

<sup>36</sup> Marie-Ange Rauch, *Le Bonheur d'entreprendre. Les administrateurs de la France d'Outre Mer et la création du Ministère des Affaires culturelles*, La Documentation Française, 1996.

<sup>37</sup> Cette partie du patrimoine national sera redécouverte au début des années 1980 par une génération de chercheurs en quête d'éléments structurant et liant l'espace national.

<sup>38</sup> Entretien avec R. Delarozière, 12/10/2001.

compagnon d'armes de la brigade Alsace-Lorraine, qui s'engage activement pour la cause de l'Inventaire et promet l'aide inconditionnelle de ses «troupes» organisées par départements. Chamson présentera Roger Delarozière aux archivistes lors d'un congrès professionnel à Caen en 1963<sup>39</sup>. Ces derniers seront de fait des médiateurs actifs dans l'accès de l'Inventaire au réseau de l'érudition locale. Il semble que par ailleurs André Chamson se soit explicitement prononcé pour un Inventaire qui représente l'Etat et contre un Inventaire sous tutelle universitaire<sup>40</sup>. Dans le même ordre d'idées il faut noter la présence de Julien Cain qui prend la place de Marcel Aubert à la mort de celui-ci dans la fonction de premier président. Directeur Général des Bibliothèques de France depuis les années 1930, Cain est un homme d'avant-guerre, un homme de résistance aussi qui a fait pour les trésors de la Bibliothèque Nationale ce qu'a fait Chamson pour les chefs d'œuvres du Louvre en les soustrayant à l'occupant allemand, un homme donc de la génération et du monde de Malraux. Julien Cain représentait le savoir et l'érudition dans leur incarnation nationale et étatique avec une légitimité à laquelle André Chastel, bien que candidat «naturel» à ce titre, ne pouvait prétendre.

Sur un plan plus technique, la présence du directeur de l'IGN à la Commission est tout aussi significative. C'était voir bien loin et aller contre des protestations vives émanant de la Commission Nationale, mais il fallait penser aux besoins cartographiques, photographiques et photogrammétriques qui seraient un jour ceux de l'Inventaire. La présence symbolique de la photogrammétrie dans l'histoire de l'Inventaire, dix ans avant son usage effectif par le service, est une anticipation particulièrement notable. Celle-ci aurait été consciente, inspirée par son usage récent dans la reproduction par l'IGN du décor du plafond de l'Opéra de Paris que l'œuvre de Chagall commandée par Malraux en 1962 devait recouvrir<sup>41</sup>. A travers le représentant du Ministre des Finances enfin, on s'assurait la collaboration de l'Imprimerie Nationale dont celui-ci était le directeur<sup>42</sup>. La

---

<sup>39</sup> André Chastel date par erreur le soutien d'André Chamson de l'année 1966 («L'Invention de l'Inventaire», *op. cit.*). Roger Delarozière fait de nombreux déplacements au cours de cette période de promotion de l'Inventaire, rendant visite en particulier aux congrès annuels d'historiens d'art, à Paris en 1962 et Toulouse en 1963.

<sup>40</sup> R. Delarozière, Poitiers, 1994.

<sup>41</sup> R. Delarozière, Poitiers, 1994.

<sup>42</sup> L'Imprimerie Nationale était en outre sous la tutelle administrative du Ministère des Finances depuis 1910.

suggestion d'impliquer un éditeur privé dans la publication des résultats de l'Inventaire aura à peine eu le temps de s'exprimer qu'elle se trouvera balayée par André Malraux lui-même qui fit le choix de la très publique (et très administrative) Imprimerie Nationale<sup>43</sup>.

Sur le plan scientifique, l'administration impose également ses choix. L'un, symbolique, est celui du sociologue de l'art Pierre Francastel, ami de Gaëtan Picon. Les documents d'archive indiquent que ce choix a prévalu là encore sur une suggestion d'André Chastel d'inclure l'historien Fernand Braudel, lequel ne figurera sur la liste des membres de la Commission qu'en 1971<sup>44</sup>. L'autre, plus lourd de conséquences, concerne moins directement la Commission que la coordination de ses travaux par le Secrétariat.

L'article 7 du décret de 1964 prévoyait la création d'un Comité Permanent de la Commission nationale. Celui-ci ne sera pas constitué et n'aura pas de réunion effective avant 1971. Il n'y a donc eu formellement aucune direction scientifique indépendante avant cette date. C'est une équipe de jeunes diplômés de l'Université ou d'archivistes recrutés par l'administration<sup>45</sup> qui assure dans les faits, au sein du Secrétariat, la continuité du travail scientifique à Paris en réalisant les livrets de normalisation (en principe selon les recommandations de groupes d'étude de la Commission Nationale)<sup>46</sup>. La direction de cet «*échelon d'exécution permanent*» est confiée à une personnalité discrète qui agit à titre de consultant externe. Lui aussi est issu du CNRS, mais du côté sud de la nation : Jean-Claude Gardin s'est fait connaître dès les années 1950 par ses recherches sur la codification et l'analyse documentaire, notamment dans l'optique de leur traitement quantitatif, au service de la discipline historique la plus avancée en ces matières, l'archéologie. Archéologue, logicien, épistémologue, il dirige en 1962 le Centre d'Analyse Documentaire pour l'Archéologie, un laboratoire de Marseille qu'il a créé en 1955. A travers Jean-Claude Gardin, c'est le Ministère Malraux que l'on retrouve puisque c'est

---

<sup>43</sup> R. Delarozière, Poitiers, 1994.

<sup>44</sup> Lettre à A. Holleaux du 4/5/63 dans laquelle Gaëtan Picon «insiste sur les noms de Braudel, Francastel et Duby». Le destinataire a souligné à la main le nom de Francastel et précisé «choisi» dans la marge du document (AF/CAC 1970477/2).

<sup>45</sup> A l'exception de deux postes financés par le CNRS à partir de Janvier 1964, qui seront pourvus sur des suggestions d'André Chastel.

<sup>46</sup> En réalité ce travail s'est fait le plus souvent par une confrontation directe avec le «terrain» soit avec les équipes qui se forment en région, soit encore en collaboration informelle avec les chercheurs du CRHAM qui travaillent à Paris.

encore Gaëtan Picon qui l'introduit lors du processus de mise en place de l'Inventaire<sup>47</sup>. Si, au moment où l'Inventaire se crée, ce qu'on appelle «ordinateur» relève encore de technologies rudimentaires, mécaniques ou électroniques, les progrès techniques transforment déjà les questions statistiques en questions d'exploitation automatique des données, c'est-à-dire de technologies de l'information<sup>48</sup>. Tout un pan de «l'aventure de l'esprit» émerge ici et surprend par la précocité de l'intuition qu'elle révèle, rappelle, ou simplement atteste : l'automatisation de la collecte et de l'exploitation des données du recensement, précurseur de l'informatique, était au cœur du projet d'Inventaire tel que l'envisageait l'équipe ministérielle<sup>49</sup>. Jean-Claude Gardin est un personnage clé pour repenser le dessein original qu'a été «l'Inventaire Malraux», pour repenser aussi le sens de l'«aventure de l'esprit» dans sa «totalité», au sens hegelien aussi bien que malrucien du terme.

### **Aventures de l'esprit**

On l'a dit, les mots prononcés par Malraux lors de la réunion historique de la première Commission Nationale sont transcrits par le Secrétaire Général à la volée et apparaissent sous la forme de notes dans le procès-verbal de cette réunion. Ils éclairent utilement les formules «signées Malraux» retravaillées qui seront utilisées par la suite dans les brochures de l'Inventaire. Cette transcription dit notamment : *«L'oeuvre de la commission transcendera le travail matériel que constituera l'établissement des Archives Artistiques de la France; forte des découvertes résultant de l'exploitation – qui devra être poussée jusqu'à ses limites les plus extrêmes – de cette «réalité irrationnelle» constituée par l'Inventaire dans son état brut, elle permettra, au-delà des notions d'époque, de style*

---

<sup>47</sup> La source de cette attribution est R. Delarozière, Poitiers, 1994. Le nom de Jean-Claude Gardin est mentionné pour la première fois sous la rubrique «Techniciens» dans une «Note à M. le Directeur de l'Administration Générale-Composition de la Commission Nationale», sans date (AF/CAC 1970477/2). Son rapport de 1971, *L'Informatique et l'Inventaire Général*, est une synthèse de plusieurs années d'expérimentation et de travail avec l'équipe du secrétariat, et n'aura pas de retombée directe.

<sup>48</sup> Les chercheurs du CADA travaillent depuis 1960 à l'élaboration de codes pour systèmes de cartes perforées.

<sup>49</sup> On date généralement l'émergence de l'ordinateur à l'Inventaire du début des années 1980, moment où s'impose l'électronique, et où le débat sur l'alternative livre/archive se reproduit dans des termes similaires et tout aussi virulents que vingt ans auparavant.

et d'école, d'aborder le domaine fondamental de la pensée esthétique»<sup>50</sup>. On a là un texte à deux voix qu'il ne s'agit pas de prendre pour l'original. Cette transcription du discours de Malraux dans le langage d'un procès-verbal est un document qui émeut et choque, un peu comme une ruine de monument après sa restauration peut émouvoir et choquer. Mais parce qu'elle saisit les envolées malruiciennes dans un langage littéral plutôt que métaphorique, logique plutôt que dialectique, parce que le monument détruit et sa restauration sont strictement contemporains, enfin parce que le transcripateur est un lecteur de Malraux qui, par ailleurs, connaît parfaitement l'Inventaire, ce texte est en lui-même un témoignage authentique qui apporte des renseignements précis sur la place de l'Inventaire réel dans l'imaginaire malruicien, aussi bien que sur la place de Malraux dans l'imaginaire de ses administrateurs. Une véritable archéologie de ce texte nécessiterait plus d'un paragraphe d'analyse. On se contentera ici d'identifier dans la mention des «limites les plus extrêmes» de l'entreprise le défi technologique de l'archivage et de la mécanisation que s'est assigné l'administration. Il n'y a pas de raison de mettre en doute la mention par Malraux de ces «limites extrêmes» de l'exploitation. S'il faut envisager qu'il n'ait pas nécessairement eu une idée techniquement très précise de ce qu'il fallait entendre par là, l'important est ailleurs : dans le fait que le message soit passé entre Malraux et ses hommes, dans le processus qui mène à la préparation de ce discours en amont, et à sa restitution en aval dans un document officiel de procès-verbal. Ce point suggère que l'«aventure de l'esprit» est, théoriquement, une notion ambiguë et polysémique, qui doit s'entendre au pluriel plutôt qu'au singulier, et qui comprend tous les niveaux pratiques du recensement – collecte, taxinomie, et exploitation. Sociologiquement, ces niveaux correspondent à des catégories d'acteurs qui ont incarné l'«aventure» de manières parfois bien différentes, et qui ont investi l'entreprise d'intérêts et de valeurs professionnels, intellectuels, et même moraux, distincts.

Pour l'administration de 1962-1964, le défi de l'Inventaire Général réside avant tout dans la «réalité irrationnelle» du «général»<sup>51</sup>. C'est à l'instigation de Malraux qu'elle a fait

---

<sup>50</sup> Procès-verbal de la première réunion de la Commission Nationale, 14 avril 1964 (AF/CAC 790477/3).

<sup>51</sup> Voir par exemple le procès-verbal du Comité consultatif du 6/4/63 (AF/CAC, 790477/1) posant la nécessité absolue de subordonner l'élaboration de méthodes d'investigation et de recensement au «postulat» de l'exploitation mécanique (ou électronique, dit le Procès-Verbal), car «un changement de méthode a

de l'Inventaire «Monumental» des historiens d'art un inventaire «Général»<sup>52</sup>. Le «*contexte de recherche scientifique pure*» dont elle a fait son principe<sup>53</sup> c'est avant tout celui qui permettra de «faire l'inventaire»<sup>54</sup>, simplement, c'est-à-dire d'opérer un recensement qui pose en lui-même des problèmes techniques considérables, à la mesure de l'impératif d'exhaustivité qui le définit, et qu'il s'agit de régler avant de s'embarquer dans des projets de restitution qui ne sauraient que disperser des ressources rares et des énergies dont la collaboration est réelle, mais très contingente, et donc fragile. On a vu en quoi l'édifice juridique et administratif échafaudé par Roger Delarozière et ses supérieurs se présente comme une réponse complexe et calibrée au défi d'un recensement général des biens culturels de la nation. Une autre partie de ce dispositif concernera la pratique même du recensement, c'est-à-dire essentiellement l'identification et la reproduction d'objets discrets «découverts» sur le terrain (édifices, parties d'édifices, décors, objets mobiliers ou sculptures), par l'image et par le texte : il s'agira de doter le service d'équipes régionales, de photographes et de camions photographiques, mais aussi des livrets méthodologiques qui permettront la communication d'informations précises, claires et uniformes, leur archivage et leur exploitation mécanique pour les années à venir.

L'«Inventaire Malraux» tel qu'il a été mis en place par l'administration du Ministère des Affaires Culturelles, et qu'il a perduré jusqu'aux premières années de la décennie 1970 est connu sous le nom d'«Inventaire fondamental». Il est le résultat d'une conception particulière du savoir et du recensement qui a progressivement disparu avec l'administration Malraux. Il s'agit d'un inventaire analytique, axé sur l'objet, visant à l'exhaustivité, dans la conscience bien malrucienne d'une tâche infinie et autoréférentielle par nature, mais pourtant citoyenne. C'est toute l'idée donc des «archives artistiques», un

---

posteriori, impliquant la reprise en sous-oeuvre d'une masse documentaire importante constituerait en effet un écueil redoutable». Il semble que seules les restrictions financières ont à ce moment empêché d'envisager l'achat du matériel qui aurait permis d'imposer concrètement ce principe.

<sup>52</sup> R. Delarozière, Poitiers, 1994. Entretien avec R. Delarozière, 12/10/2001.

<sup>53</sup> La notion apparaît notamment dans une «Note relative au projet de décret portant institution d'une Commission nationale» datée du 4/9/63. Elle s'explique avant tout, selon le point de vue administratif, par une volonté stratégique, comme une assurance donnée aux propriétaires de biens patrimoniaux que l'Inventaire n'impliquera pas pour eux de servitudes du type de celles liées au classement.

<sup>54</sup> L'expression est employée par R. Delarozière (Entretien, 10/12/2001), ainsi que par les Conservateurs Régionaux de la première génération pour désigner la mission essentielle de l'Inventaire Malraux (par opposition notamment aux opérations d'urgence ou aux autres fonctions documentaires).

catalogue d'œuvres au contenu élargi (édifices, mobilier, objets, tissus, sceaux, sculptures, décors), où le dossier collectif est un mal nécessaire pour traiter les petites cuillères et autres édifices vernaculaires. Le tournant architectural pris avec l'Inventaire Chastel/Montclos en 1971 orientera l'entreprise vers la géographie et une appréhension plus synthétique du territoire qui, selon la périodisation proposée ici, met fin à l'«Inventaire Malraux» proprement dit.

La signification et la fonction de l'Inventaire pour le Ministère reposent donc sur un axe unique et fort qu'il convient de désigner clairement : la constitution d'une «banque de données» qui restituerait au public et aux organismes concernés les résultats du recensement. En ce sens, l'Inventaire Général était plutôt pour les lieutenants de Malraux un super-Casier archéologique bénéficiant enfin de moyens et du soutien d'une volonté politique à la mesure de sa démesure, qu'un projet fondamentalement nouveau. Pour eux l'élément technique de collecte et d'archivage des données (qui est aussi, objectivement, la condition de possibilité de leur exploitation) est l'élément même qui fait de l'entreprise un défi de l'esprit à la matière<sup>55</sup>. Cette dimension de l'aventure, laquelle unit indissociablement conquête intellectuelle et conquête technique, sera redécouverte très progressivement au cours des années 1970.

Si le recensement participait sans aucun doute de «l'aventure de l'esprit» que Malraux vit en l'Inventaire, il n'en était pour lui que la partie la plus modeste cependant. Le texte du procès-verbal le met clairement en évidence : la «transcendance» se trouve du côté de la Commission qui écoute Malraux en ce jour inaugural, elle est du côté de «l'exploitation» (c'est-à-dire de la publication) dont la charge, semble-t-il à certains de ses membres, revient à cette Commission. L'extraction des données sur le terrain n'est considérée que dans son rapport le plus intime à la matière et à l'informe. C'est elle qui relève plus spécifiquement de l'«irrationnel». La hiérarchie, pour être implicite, n'en est pas moins claire dans cette dialectique qui à la fois distingue chronologiquement et unit logiquement recensement et exploitation comme deux moments de «l'aventure». Le

---

<sup>55</sup> Réfléchir à l'articulation entre «extraction» et «exploitation» des données était le rôle assigné au groupe d'études «Documentation» de la Commission dirigée par René Planchenault qui devait contribuer à l'élaboration des «notices types».

«travail matériel» qui constitue les «archives artistiques» produit de la donnée à «l'état brut». Leur «exploitation» dans une publication (dont nul n'a encore une idée claire, en 1964, de ce qu'elle sera) en est la rédemption et la vérité, en un sens bien hégélien.

D'un texte d'apparence trouble et d'origine double émerge donc un sens précieux qui dessine la place de l'Inventaire dans la philosophie de l'art de Malraux comme théorie de la *Gestalt*. Ainsi aussi qu'une ligne de fracture au sein même du Ministère. La fonction première de l'Inventaire Général sera pour Malraux en effet, comme pour les scientifiques de la Commission Nationale, et comme pour le Ministère des Finances, la production d'un livre. C'est la volonté du Ministre qui imposera le principe de la publication à une administration réticente dont l'objectif, à des fins pragmatiques, était avant tout l'archive<sup>56</sup>.

### **L'Inventaire et la Politique Culturelle du Ministère Malraux**

Autour de cet axe central de l'archive s'articulent deux autres fonctions qui inclinent à penser que l'Inventaire, loin d'être devenu un «Inventaire Malraux» par hasard, devait être pour le ministère, aux côtés des Maisons de la Culture, la deuxième «mamelles» de sa nouvelle politique culturelle. Je vais les mentionner brièvement. La première fonction est celle de l'action culturelle imaginée par Emile Biasini<sup>57</sup>. On retrouve le concept d'action culturelle sous la forme de la mission citoyenne et patrimoniale de l'Inventaire. «*Il a été admis, qu'outre l'élaboration d'une œuvre scientifique de grande envergure, la réalisation de l'Inventaire devait, sur le plan psychologique, aboutir à une reprise de conscience de l'existence d'un patrimoine national journallement menacé, et dont la connaissance et la protection intéressent l'ensemble du pays*»<sup>58</sup>. Le concept d'action culturelle lui-même,

---

<sup>56</sup> D'autres sources de pression se sont conjuguées à cet effet, en particulier la nécessité de produire un document qui satisfasse les acteurs locaux, municipalités et conseils généraux; la publication était aussi une vitrine à l'intention du Ministère des finances dont le bon vouloir conditionnait le renouvellement et l'augmentation de crédits à l'approche de la publication du Ve Plan. Cette concession était en fait cruciale en 1964. (R. Delarozière, Poitiers, 1994.)

<sup>57</sup> «Action Culturelle An 1», 1962 (reproduit dans *Le Ministère des Affaires Culturelles au temps d'André Malraux, op. cit.* p. 391-413).

<sup>58</sup> «Note relative au projet de décret portant institution de la Commission Nationale» du 4/9/63 (AF/CAC 19790477/1).

élaboré dans les premières années de la décennie, s'impose au Secrétariat Général à partir de 1967, et s'incarnera en 1968 dans le premier effort de restitution citoyenne des travaux de l'Inventaire, une exposition de textes et de photographies du service de Languedoc. Le projet d'Inventaire participe pleinement de la politique patrimoniale du ministère, une «politique d'intégration du patrimoine artistique dans la vie nationale» selon les termes de la Commission du Patrimoine artistique du IV<sup>e</sup> plan qui font écho au décret fondateur du ministère.

La deuxième fonction de l'Inventaire au sein du Ministère, plus discrète et plus technique, tient à sa définition comme service «horizontal» (le jargon administratif dirait aujourd'hui «transversal»). La conscience que la tâche est infinie, on l'a certainement en 1964, mais on prévoit des réalisations entretemps qui permettront de mettre les connaissances accumulées par l'Inventaire à la disposition d'autres services de l'Etat. En attendant l'éternité, il unifierait l'action du Ministère aussi bien au centre qu'en région où le service allait s'implanter comme une force locale nouvelle, au même titre par exemple que les Comités Régionaux d'Action Culturelle (CRAC) mis en place à partir de 1963. Jean Autin est alors en charge de la déconcentration. Sous sa direction et son influence, CRAC et Inventaire participent tous deux d'une même volonté de donner cohérence et cohésion à l'action d'un jeune ministère «manteau d'Arlequin», à travers les échelles territoriales et à travers les services hétérogènes qui le constituent. Instrument fédérateur d'une politique du patrimoine artistique à l'échelle nationale et de la déconcentration des services du Ministère, l'Inventaire Général était pour l'administration Malraux une «réplique au plan technique de ce qu'était le service de l'Administration Générale au plan administratif»<sup>59</sup>.

Le point de vue interne et administratif analysé ici place l'Inventaire dans une perspective nouvelle qui en fait un élément important de la politique du jeune ministère, participant d'une logique d'ensemble cohérente et forte. C'est un statut que la recherche historique doit aujourd'hui lui restituer comme un patrimoine qui est le sien.

---

<sup>59</sup> R. Delarozière, Poitiers, 1994.

Pour établir le rapport historique et théorique qui lie Malraux et l'Inventaire de manière tout à fait complète, il faudrait revenir sur la thématique de l'appropriation et de la conquête par l'Etat et pour l'Etat, par le ministère et pour les citoyens, du capital patrimonial que l'Inventaire a pour mission de découvrir in situ et de rassembler sur des supports divers, papier ou électronique. Le biais administratif proposé ici offrirait d'autres possibilités de développement sur l'aventure du corps qu'a été et qu'est toujours l'Inventaire – aventure du corps politique, et aventure du corps scientifique des chercheurs-recenseurs sur le terrain. Ce développement ferait justice à toutes les connotations collectives et militaires qui sont celles du mot «corps». Pour développer pleinement la thématique de la genèse malrucienne de l'Inventaire, il faudrait notamment traiter cette mise en place administrative dans sa dimension socio-anthropologique. Il faudrait discuter du «bonheur d'entreprendre», qui est en fait, plutôt que bonheur, à la fois plaisir et peine, mais toujours désir, d'arpenter les campagnes en quête de cohérence et de questions, de découvertes et de problèmes, de panoramas et de plans rapprochés, un désir du «terrain» que l'on retrouve à la fois chez le chercheur, chez l'administrateur et chez l'intellectuel. La volonté de suivre des «voies royales» et de s'approprier leur mystère, la passion de construire des routes qui «ouvrent» des terres hostiles, le plaisir de suivre un chemin vicinal ou d'ouvrir une porte de clocher : on a là trois figures et trois formes d'une même fable, celle de la conquête d'un territoire, sur laquelle l'Inventaire offre une perspective singulière, que je n'ai malheureusement pas eu le temps d'aborder.